

*Au temps de st Vincent de Paul
... et aujourd'hui*

LE JUBILE

« Un grand sujet de consolation que cette année de jubilé. »

En cette année de Jubilé 2025, l'Église nous invite à revivre une tradition qui nous est parvenue par l'histoire biblique et chrétienne. Comme le témoigne st Vincent, c'est « ...Un grand sujet de consolation que cette année de jubilé. »

Le Jubilé dont nous sommes les héritiers est une célébration des bienfaits de Dieu dans nos vies personnelles, familiales et communautaires. Il est aussi un appel à la conversion, à la miséricorde et à l'espérance.

En ce numéro 119 des Fiches Vincentiennes, nos fondateurs Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac nous rappellent qu'il s'agit d'une grâce qui nous est offerte. Il est une source de consolation qui nous invite à nous réjouir avec toute l'Église. Leur enseignement sur le Jubilé peut être compris comme un appel à vivre dans un esprit de synodalité en cherchant à nous renouveler, spirituellement et corporellement.

C'est pourquoi, au début de cette Année sainte, notre regretté pape François, dans sa Bulle d'indiction pour ce jubilé, nous a invités à être des Pèlerins qui marchent et se laissent transformer par le Christ, Lui, la « Porte du salut ».

Se laisser transformer par le Christ conduirait à nous organiser pour une meilleure redistribution des richesses de la terre, à lutter contre les injustices, à mieux protéger notre maison commune.

Quelles initiatives locales pourrions-nous mettre en place pendant cette année de Jubilé pour soulager les besoins spirituels et corporels des plus démunis que nous approchons ? Comment nos communautés,

associations... vincentiennes peuvent-elles devenir davantage des lieux où l'espérance se vit et se partage au quotidien ?

La Fiche 119 nous rapporte l'expérience du Jubilé au Berceau de St Vincent et nous rappelle l'importance du Jubilé aujourd'hui.

En plus, les enseignements de saint Vincent de Paul sur le Jubilé à travers sa petite méthode : Nature, Motifs et Moyens nous répètent que le Jubilé est un Temps de grâce pour la joie, le pardon et la charité. Ensuite, il conduit au renouvellement dans l'Église et le monde.

En cette année sainte où le Jubilé nous lance vers l'avenir, en étant convaincus que « l'espérance ne déçoit pas » (Rm 5,5), osons être des « pèlerins de l'espérance ». Osons prendre des initiatives de pèlerinages, de retraites spirituelles, de redécouverte du sacrement de réconciliation, et d'éducation à l'espérance.

UN JUBILE POUR GARDER L'ESPERANCE

Vincent de Paul, comme l'Eglise de son temps, s'est inséré dans l'antique tradition du Jubilé, une tradition qui, nous pouvons le constater, garde encore toute son importance aujourd'hui !

Nous trouvons l'origine du Jubilé dans la Loi de Moïse (cf. *Lévitique* 25, 10-13). La célébration de l'année jubilaire comportait notamment la restitution des terres à leurs anciens propriétaires, la rémission des dettes, la libération des esclaves et le repos de la terre. Cette année particulière était annoncée au son d'une corne de bœuf – le *yobel* – d'où vient le nom de jubilé. En latin, le verbe *jubilare*, '*pousser des cris de joie*', donne une connotation joyeuse à cet événement. On se rappellera aussi que Jésus lui-même, dans la synagogue de Nazareth, au début de son ministère, reprenant l'annonce du prophète Isaïe se présente comme Celui qui amène à son accomplissement le Jubilé antique, puisqu'il est venu "*prêcher l'année de grâce du Seigneur*" (cf. *Lc* 4, 14-21).

En 1300, le premier Jubilé, tel que nous le connaissons aujourd'hui, apparaît à la suite de la demande faite par le Peuple de Dieu au Pape Boniface VIII. Désormais les Jubilés ordinaires se dérouleront d'abord tous les 100 ans, puis tous les 50 ans, enfin depuis le milieu du XV^{ème} siècle, jusqu'à aujourd'hui, tous les 25 ans.

Dans la tradition catholique, le Jubilé – appelé aussi Année Sainte - est un temps de conversion, de miséricorde, de réconciliation, et de renouveau spirituel. En conséquence, c'est un temps où doit aussi se manifester la solidarité, l'espérance, la justice, l'engagement au service de Dieu dans la joie et dans la paix avec ses frères. L'Année jubilaire est avant tout une année centrée sur la rencontre avec le Christ, porteur de vie et de grâce pour toute l'humanité.

Dans la *Bulle d'indiction du Jubilé* de 2025, le pape François précise que le Jubilé est un pèlerinage, dans la grande tradition biblique, depuis Abraham, invité à quitter son pays, sa parenté, la maison de son père (Gn 12, 1). Il s'agit de se mettre en marche, de se faire pèlerins, comme Jésus lui-même s'est mis en route depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem et a appelé ses disciples à le suivre. Et lorsque nous bougeons, nous ne changeons pas seulement de lieu, mais nous nous transformons nous-mêmes. Le pèlerinage est une expérience de conversion, de changement de son existence pour l'orienter vers le Christ !

Un jubilé n'est donc pas quelque chose de statique, une suite de célébrations festives, ni un acte de piété personnel. Y participer c'est se mettre en route, sortir de chez soi, pour marcher avec d'autres. Et le but de cette marche n'est autre que la rencontre avec le Christ, symbolisé par le passage de la porte sainte : c'est un moment de rencontre vivante et personnelle avec le Seigneur Jésus, « porte » du salut (cf. Jn 10, 7.9), c'est lui qui est notre Espérance (cf. Bulle n. 1). Et cette rencontre avec le Christ devient alors envoi en mission.

Devant les situations souvent tragiques que connaît l'humanité, le Pape François a voulu que ce Jubilé de 2025 se déroule sous le signe de l'espérance. Se faire « *Pèlerins de l'espérance* » doit donc stimuler tous ceux et celles qui s'engagent dans la démarche jubilaire, car *l'espérance ne déçoit pas* (Rm 5, 5).

Nous devons garder allumée la flamme de l'espérance qui nous a été donnée, et tout faire pour que chacun retrouve la force et la certitude de regarder l'avenir avec un esprit ouvert, un cœur confiant et une intelligence clairvoyante, écrivait le Pape François. En rencontrant le Christ, l'objectif de ce pèlerinage est donc de stimuler le courage des communautés chrétiennes à travers le monde et raviver leur mission d'annoncer cette espérance partout et à tous, espérance pour l'Eglise, bien sûr, mais aussi espérance pour le monde.

Le pèlerinage de l'espérance passe alors par le chemin de la fraternité universelle. Vivre un climat d'espérance et de confiance ne sera possible que si nous ne fermons pas les yeux sur le drame de la pauvreté croissante qui empêche des millions d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants de vivre d'une manière digne de l'homme. Nous pouvons penser en particulier aux nombreux réfugiés contraints d'abandonner leurs terres. Le temps du jubilé doit permettre que la voix des pauvres soit entendue selon le commandement biblique, et de rendre à chacun l'accès aux fruits de la terre : « *Le sabbat même de la terre vous nourrira, toi, ton serviteur, ta servante, ton journalier, ton hôte, bref ceux qui résident chez toi. A ton bétail aussi et aux bêtes de ton pays tous ses produits serviront de nourriture.* » (Lv 25, 6-7). On notera ainsi au passage combien ces perspectives édictées dans le Livre du Lévitique rejoignent des préoccupations très actuelles, soulignées dans la Bulle d'indiction de 2025 : le rappel que les biens de la terre ne sont pas destinés à quelques privilégiés, mais à tous, la remise des dettes aux pays les plus pauvres, la dette écologique etc. (n. 16).

Démarche de conversion, le pèlerinage jubilaire donne une place essentielle à la réception du sacrement de la Réconciliation, *sacrement de la guérison, et de la joie*. Cependant, « comme nous le savons par expérience personnelle, le péché “laisse des traces”, il entraîne des conséquences : non seulement externes dans la mesure où il s'agit des conséquences du mal commis, mais aussi internes, ... Il reste donc, dans notre humanité faible et attirée par le mal, des “effets résiduels du péché”. Ceux-ci sont éliminés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ... » (cf. *Bulle* n. 23). Cette démarche est souvent méconnue ou même considérée comme étant d'un autre temps. Aussi est-il important d'en retrouver la véritable signification pour aujourd'hui.

Certes, dans le sacrement de la Réconciliation, Dieu pardonne nos péchés, car sa miséricorde est infinie. La possibilité de recevoir l'indulgence invite à poser des actes qui participent à réparer les

désordres que nous avons créés dans le monde par le mal que nous avons commis et qui, malgré le pardon reçu, laisse des traces en nous et autour de nous.

En participant à ce pèlerinage jubilaire, que notre témoignage de foi soit un ferment d'espérance authentique !

*« Or sus, mes très chères soeurs,
je supplie notre bon Dieu,
qui a inspiré à notre Saint-Père la pensée de
nous élargir les trésors de sa miséricorde,
qu'il lui plaise disposer vos âmes à les
recevoir.
Que son amour, qui vous a appelées à un si
saint exercice,
vous fasse la grâce de gagner ce saint jubilé
et vous donne de nouvelles forces pour
entrer dans la pratique de votre règlement !
Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit »*

(Conférence du 15 octobre 1641, Sur le jubile - IX,52)

Au temps de st Vincent de Paul ...

Il y a essentiellement trois grandes conférences sur le jubilé dans les écrits de st Vincent de Paul. Nous les avons scindées pour vous selon la petite méthode de notre fondateur : nature, motifs, moyens.

Au fil des pages, il nous invite à passer du jubilé temporel au jubilé spirituel, des rites de pèlerinage à des conversions plus personnelles, de pratiques extérieures à un réel changement de vie intérieure.

I) NATURE DU JUBILE

Un jubilé est un temps de grâce particulier offert par Dieu, pour nous *réjouir avec l'Église*, pour offrir un temps de pardon, *de joie surtout* et de renouveau spirituel. C'est une invitation à prier, à pardonner, à se réconcilier avec Dieu et les autres, et à poser des gestes concrets de charité. C'est à tout cela que nous convie st Vincent de Paul.

« Année de jubilé veut dire année de réjouissance. »

« Mes chères soeurs, avant de vous expliquer le premier point, j'ai pensé qu'il vous fallait dire ce que c'est que le jubilé. Ce mot de jubilé veut dire joie et jubilation ; et année de jubilé veut dire année de réjouissance. Or, ce jubilé, mes chères soeurs, s'entend de deux sortes. Celui de l'ancienne loi et de la nouvelle. Le jubilé de l'ancienne loi était une année de réjouissance et de repos pour tout le monde ; on ne faisait rien en cette année-là ; les bêtes mêmes ne travaillaient pas, ni les terres non plus ; et ainsi tout le monde était en paix. Ceux qui avaient emprunté de l'argent étaient quittes et les biens qui avaient été vendus étaient rendus aux personnes à qui ils étaient pour ce que Dieu, de sa propre bouche, l'avait ordonné de la sorte les esclaves étaient mis en liberté ; en un mot tout était libre.

Or, voyez s'il n'y avait pas de quoi se réjouir. C'était un grand sujet de consolation que cette année de jubilé.

Le jubilé de la nouvelle loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ a les mêmes effets que le premier, et c'est un grand sujet de consolation pour tous les

chrétiens, mais non pas de consolation temporelle comme était celui de l'ancienne loi, qui ne regardait que le corps. Celui d'à présent regarde l'âme. Les mêmes consolations que le jubilé apportait temporellement, nous les recevons dans notre année de jubilé spirituellement. Comment cela ? C'est que ceux qui étaient endettés en leurs passions, ceux qui étaient engagés à l'esprit malin pour avoir obéi à ses tentations, après avoir bien gagné le jubilé seront délivrés de tout cela. Et comme les esclaves étaient mis en liberté, de même ceux qui sont esclaves du diable seront faits libres par la grâce qu'ils recevront, seront rétablis en la liberté des enfants de Dieu. Et ainsi, mes chères soeurs, c'est un grand sujet de consolation de recouvrer les biens de l'âme que l'on avait perdus, d'être remis en la grâce de Dieu et de se voir reconnu pour son enfant car le jubilé fait tout cela, par les mérites du sang du Fils de Dieu qui nous est appliqué, au moyen duquel on rentre dans le droit des enfants de Dieu, dans la possession de son royaume, de sorte qu'il nous regarde avec amour et nous traite comme ses enfants et bien-aimés ». (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* -X,229-230)

**« Le jubilé temporel a trait aux biens de la terre,
et le jubilé spirituel aux biens de la grâce. »**

« Oh bien ! mes chères soeurs, je m'en vais vous enseigner ce que c'est que le jubilé, et je vous prie de le bien retenir pour l'enseigner à celles qui sont absentes et principalement aux pauvres. Ce mot de jubilé veut dire jubilation. Avant la venue de Notre-Seigneur, il arrivait de cinquante en cinquante ans. Cette année-là, Dieu commandait de ne point labourer la terre, on vivait des biens amassés l'année précédente. Personne ne travaillait ; tout le monde était en repos, cette année de jubilation.

En second lieu, les biens étaient rendus à ceux qui les avaient engagés ; ils en jouissaient et étaient quittes de toutes leurs dettes. Les esclaves étaient libérés. De sorte que tout le monde, en cette année-là, était participant des grâces du jubilé. En ce temps, mes soeurs, l'on vendait des hommes ; mais à présent l'on ne les vend plus, au moins dans la chrétienté. Donc les esclaves qui avaient été vendus étaient mis en liberté et n'étaient plus sujets à ceux qui les tenaient captifs. Voilà un grand sujet de joie et de jubilation pour ces sortes de gens. Je vous laisse à penser, après tant de misères, quelle consolation pour tout le monde ! Voilà ce que le jubilé faisait espérer : le repos, le recouvrement de ses biens et la libération des esclaves.

Mes chères soeurs, ce jubilé était temporel et une figure de notre jubilé spirituel. Ceux qui font leur jubilé spirituel comme il faut reçoivent les mêmes grâces spirituellement ; nous sommes faits libres et rentrons en la possession des biens que nous avons perdus en nous engageant au diable, au monde et à la chair. Par exemple, nous avons engagé la foi, l'espérance, la charité, la justice, la force, la tempérance. Ces belles vertus sont les trésors des chrétiens et comme des soleils qui éclairent dans nos âmes et nous rendent agréables aux yeux de Dieu. Or, par le péché on perd tout cela, et par le jubilé on est fait quitte de tout, on se retire de la captivité du démon et de soi-même pour être mis en la liberté des enfants de Dieu, on jouit du repos de la bonne conscience et on est affranchi des peines du purgatoire que nous avons méritées par nos péchés.

Le jubilé temporel a trait aux biens de la terre, et le jubilé spirituel aux biens de la grâce. Par celui-ci nous rentrons en possession de toutes les vertus infuses, la foi, l'espérance et la charité. Voyez donc, mes chères soeurs, si nous n'avons pas grand sujet de nous réjouir d'avoir changé ces choses temporelles en spirituelles !

Voyons maintenant, mes chères soeurs, ce qu'est à proprement parler, le jubilé. C'est une remise entière des péchés et une relaxation des peines pour lesquelles il faudrait satisfaire en purgatoire. Nous étions destitués de nos biens et esclaves du péché ; la grâce nous rend ces biens que le péché nous avait enlevés ». (Conférence du 17 avril 1653, *Sur le jubile* - IX,610-612)

« Le jubilé nous sert à une entière remise des peines dues à nos péchés. »

« Après la confession, il nous reste l'obligation de faire pénitence dans ce monde ou dans le purgatoire bien longtemps. C'est par le jubilé que nous sommes délivrés de ces peines, comme par la confession nous sommes délivrés de la coulpe. Voilà donc, mes chères soeurs, à quoi nous sert le jubilé, à une entière remise des peines dues à nos péchés. Je m'en vais vous donner une comparaison. Quand un homme a mérité la mort et qu'il a recours au roi pour lui demander sa grâce, le roi lui redonne la vie, car il est le maître de notre vie et la peut redonner aux coupables. Donc cet homme jouira de la grâce du roi, qui lui conserve la vie. Mais il faut qu'il présente ses lettres au parlement, lequel confirme la même grâce et dit que le criminel jouira de la grâce du roi, c'est-à-dire aura la vie sauve. Mais il sera condamné ou au bannissement, ou aux galères quatre ou cinq ans, ou au paiement d'une certaine somme d'argent à la veuve, en cas qu'il y ait eu meurtre ; car la loi ordonne que quiconque tuera mourra ; il

faut donner vie pour vie. Bref le roi lui redonne la vie ; mais il lui en coûte de la peine pour réparer le mal ; la vie lui est donnée, mais la peine lui demeure.

De même, par la confession, la grâce du prince, qui est Dieu, nous est donnée ; mais il faut subir la peine que le péché porte avec soi. Concevez-vous bien cela, mes soeurs ?

Il faut donc satisfaire pour nos péchés ; et comment satisfaisons-nous à Dieu ? C'est par le jubilé, qui est tiré des trésors de l'Église. Que sont ces trésors ? Ce sont les mérites de la vie et passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints.

La sainte Vierge n'a jamais péché et a beaucoup souffert ; où sont allés tous les mérites de ses souffrances ? Dans les trésors de l'Église. De même, les tourments que tous les saints ont endurés. Voyez saint Laurent, votre patron (vous lui devez porter grande dévotion, parce qu'il aimait les pauvres), avec quel courage a-t-il souffert un si étrange tourment qu'est celui d'être brûlé tout vif, grillé sur un gril, en sorte que la graisse qui coulait de son corps servait à enflammer davantage le feu ! Il endurait cela avec un si grand plaisir et courage, qu'il disait aux tyrans : "Retournez-moi de l'autre côté, je suis assez brûlé de celui-là." Saint Laurent a donc beaucoup plus souffert qu'il ne fallait pour ses péchés, et ces mérites-là sont entrés dans les trésors de l'Église.

Voilà, mes chères soeurs, de quoi sont composés ces trésors. Et qui les peut appliquer ? C'est le Pape, vicaire de Jésus-Christ en terre. Les conciles généraux sont aussi dispensateurs du jubilé. Les évêques peuvent également, dans leur évêché, disposer de ces trésors par des indulgences pour cent jours seulement. Le Pape et les conciles généraux peuvent donner une indulgence plénière et jubilé. Qui nous apprend cela ? La sainte Écriture, où Notre-Seigneur dit à saint Pierre : "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et ce que tu délieras sera délié". Voyez, mes soeurs, le pouvoir que Notre-Seigneur a donné à ses apôtres et conjointement à leurs successeurs par ces paroles : "Ceux à qui vous remettrez les péchés (au sacrement de pénitence quant à la coulpe et par le jubilé quant à la peine) en seront délivrés, et ceux à qui vous les retiendrez en resteront chargés"

Mes chères soeurs, afin que vous le reteniez bien, je vous le dis encore, la coulpe nous est pardonnée par le sacrement de pénitence, et la peine est remise par les mérites de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, qui nous sont appliqués par le jubilé ; et ceux à qui Dieu donne pouvoir de nous appliquer ces mérites sont les Papes. Ces mérites, mes soeurs, satisfont

donc pour nous à la divine justice » (Conférence du 17 avril 1653, *Sur le jubile* - IX,614-616)

**« Le jubilé pour réparer nos forces
et compenser le bien que nous n'avons pas fait. »**

« Le mot de jubilé vient de l'ancienne loi. L'année jubilaire ne venait que de cent en cent ans et apportait de grands privilèges à ceux qui étaient alors sur terre ; mais ce n'était que pour des biens temporels ; ceux dont on avait vendu les biens pouvaient les recouvrer, et ceux qui avaient des dettes en étaient libérés. L'année s'appelait année de joie ou de jubilation ; de là est venu le mot de jubilé.

Or, mes chères soeurs, en la loi de grâce, pour les chrétiens, la joie du jubilé est tout autre. La sainte Église, conduite par le Saint-Esprit, accorde régulièrement le jubilé de vingt-cinq à vingt-cinq ans, et c'est pourquoi nous l'aurons dans neuf ans. Le Saint-Père, en vertu du pouvoir donné par Jésus-Christ à saint Pierre, l'accorde même exceptionnellement, en raison de grands besoins, comme nous voyons cette année, non pas de la même manière qu'en l'ancienne loi, mais en nous donnant des moyens de rentrer en la grâce de Dieu, que nous avons perdue par le péché, pour réparer nos forces et compenser le bien que nous aurions dû faire et n'avons pas fait. » (Conférence du 15 octobre 1641, *Sur le jubile* - IX,45-46)

« Le jubilé : Une indulgence plénière pour tous les lieux où se feront les missions. »

« Monsieur, La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais ! ... Nous n'avons rien de nouveau de deçà que le jubilé, qui s'ouvrira bientôt à Paris. Dieu nous a donné un moyen pour attirer les peuples à nos missions et ses bénédictions sur eux : j'entends une indulgence plénière pour tous les lieux où se feront ci-après lesdites missions, et un pouvoir aux missionnaires d'absoudre des cas réservés au Pape. » (*A Charles Ozenne*, De Paris, ce 17^e de mars 1656 - V, 570)

II) MOTIFS

Depuis sa première édition en 1300, le Jubilé est une occasion unique pour consolider sa foi, favoriser les œuvres de solidarité et de

communion fraternelle au sein de l'Église et de la société. Pour st Vincent de Paul, le jubilé n'est pas tant pour nous que pour toute l'Eglise, que pour tous les pauvres, et même tous les peuples.

« Le péché nous met en un état de ne jamais voir Dieu »

« Le premier motif donc pour se disposer à faire le jubilé est que le péché nous met en un état de ne voir jamais Dieu ; et l'autre, qu'il nous assujettit aux peines éternelles, pour avoir tourné le visage vers les créatures, au mépris du Créateur ». (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* – X,231)

« Par le jubilé, ces peines que nous devons souffrir pour le péché nous sont entièrement remises. »

« Je vous ai dit que le péché a deux effets : l'aversion de Dieu et le retour vers la créature. Par nos confessions ordinaires nous effaçons le premier, qui nous fait mériter l'enfer. Par les peines, maladies et afflictions est réparée la conversion vers la créature ; et en gagnant le jubilé, ces peines que nous devons souffrir pour le péché nous sont entièrement remises. Voyez, mes filles, quel profit pour nous de gagner ce saint jubilé ! » (Conférence du 15 octobre 1641, *Sur le jubile* - IX,47)

« Le jubilé n'est pas tant pour nous que pour l'Église...et pour la paix »

« Le grand motif pour nous exciter à bien faire tout ce qui est requis pour recevoir une telle grâce est de me mettre dans un état tel que si je mourais, j'irais droit en paradis ; et s'il y avait une tache en mon âme, laquelle m'obligeât d'aller en purgatoire, cette tâche serait effacée. Mais, comme, pour ôter une tache de ce qui est taché, il faut y prendre de la peine, il faut ratisser ou frotter l'endroit qui est sale ; ainsi, pour ôter cette tâche que le péché a faite dans mon âme, il faut qu'il en coûte quelque chose, comme il est très juste. Et voilà que tout à coup sans aucune peine elle est effacée par le moyen du jubilé.

Un autre motif, mes chères soeurs, pour se donner à Dieu, à ce qu'il nous donne les dispositions nécessaires pour cela, c'est que le jubilé n'est pas tant pour nous que pour l'Église. Le Pape, considérant que l'Église est composée de plusieurs membres, qui ne font tous qu'un corps, et que, parmi les fidèles, il y a tant de mauvais prêtres qui la déshonorent, tant de mauvais chrétiens qui se comportent si mal le Pape a pensé qu'il fallait

que tout le peuple se mît en prières pour obtenir de Dieu qu'il lui plaise convertir tous les pécheurs, sanctifier la sainte Église et la purger de tant d'hérésies qui l'affligent depuis treize cents ans. Et Dieu veuille que de nos jours ce que nous voyons n'en soit pas un commencement ! Voilà ce qu'il faut demander à Dieu : que chacun s'acquitte bien de son devoir dans sa condition que les prêtres se comportent saintement, que les curés fassent bien leur charge, et que toutes les communautés vivent dans la perfection que Dieu demande d'elles.

C'est là, mes chères soeurs, une des fins du jubilé. Oh ! voyez si les Filles de la Charité n'ont pas sujet de bien garder toutes leurs règles, et les filles de la Madeleine, de la Visitation et toutes les autres maisons religieuses, afin d'obtenir de Notre-Seigneur qu'il exauce les prières qui lui sont faites, qu'il donne de bons prêtres à son Église et que tous les chrétiens vivent saintement, comme de bons chrétiens sont obligés de vivre. Voilà l'intention du Pape en donnant le jubilé

Le second motif, c'est que le jubilé n'est pas seulement pour l'Église ; il est encore pour la paix et pour prier qu'il plaise à Dieu de la donner et de faire cesser la guerre qui afflige le pauvre peuple depuis un si long temps. Elle est plus grande à l'heure que je vous parle, qu'elle ne fut jamais. Aux frontières de Picardie, vers Saint-Quentin, c'est une misère qui ne se peut exprimer, selon ce que notre frère Jean, qui est dans ces quartiers, m'en écrit. J'ai vu un bon curé de vers ces lieux-là, l'un de ces jours, lequel me disait : « Notre Saint-Père le Pape, apprenant toutes ces nouvelles, a désiré mettre tous les chrétiens en prières pour obtenir de la bonté de Dieu le soulagement du peuple ; et, à cet effet, il a envoyé le jubilé. » Oh ! voyez mes chères soeurs, quel sujet nous avons de nous donner à Dieu pour le bien faire.

Quel bonheur, mes chères filles, si Dieu vous fait la grâce de faire si bien les choses portées par la bulle, que vous vous mettiez en état que Dieu ait agréables les prières que vous lui ferez ! Quel bonheur si cette petite Compagnie peut arracher des mains de Dieu le fléau de la guerre et de la peste, qui est si grande qu'il en meurt jusques à deux cent trente et quarante par jour ! Oh ! quel bonheur si vous obtenez de Notre-Seigneur que les personnes affligées de cette maladie soient délivrées et que celles qui ne l'ont pas en soient préservées ! Il y a grand sujet de prier Dieu pour cela, car plusieurs personnes sont exposées au péril, de sorte que, si Dieu ne les préserve, elles ne peuvent pas éviter ce mal. Nous avons deux de nos gens à Gênes, deux à Rome et deux à Varsovie qui sont exposés aussi au péril. Je les recommande à vos prières. Pour les deux de Pologne, ils l'ont eue, mais ils en sont guéris, par la grâce de Dieu.

Voilà de grands motifs pour nous exciter à faire ce que Notre-Seigneur a inspiré à notre Saint-Père. Premièrement, il s'agit d'obtenir de Dieu la paix tant à l'Église que pour le peuple ; il s'agit de vous mettre tellement en la grâce de Dieu qu'il ne vous reste aucune tache de péché, ni de coulpe, ni de peine. Voyez quel comble de consolation a une âme qui, après avoir fait, de sa part, ce qu'elle a dû faire, se voit dans cet état ». (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* - X,234-236)

**« Faire bon usage de ce moyen dont Dieu se sert
pour nous donner ses grâces. »**

« Mademoiselle Le Gras, dites-nous, s'il vous plaît, votre sentiment.

- *Il me semble, mon Père, que votre charité a dit tout ce qui s'en peut dire. Ce qui m'en est resté seulement est que, commençant les dernières, nous devons nous efforcer de faire bon usage de ce moyen dont Dieu se sert pour nous donner ses grâces. Une autre raison que nous avons de nous bien donner à Dieu, c'est que, la peine de nos péchés étant remise en général, sa bonté peut nous donner la grâce de ne plus tomber dans ces mêmes péchés pour le reste de nos jours. Il m'a semblé que, pour être remis en grâce, il faut s'adresser à Dieu, puisqu'il n'y a rien sur terre qui nous puisse donner cette grâce, si la divine bonté ne nous la fait.*

Pour moyens, il m'a semblé qu'il faut avoir un grand désir de le gagner, considérant le besoin que nous en avons. Un autre, c'est la défiance de nous-mêmes. Pour moi, je me vois dans l'impuissance de me pouvoir rendre capable de cette grâce, n'était que la bonté de Dieu supplée à mes défauts ». (Conférence du 17 avril 1653, *Sur le jubile* - IX,622)

« Impêtrer de Dieu le pardon de nos péchés »

« La raison pour laquelle le jubilé a été établi, mes chères soeurs, c'est le besoin universel qui paraît en toute la chrétienté ; aussi le Saint-Père l'a-t-il étendu non seulement à la France, à l'Italie, à l'Espagne, aux Indes, mais aussi aux antipodes, et cela, afin d'impêtrer de Dieu le pardon de nos péchés ... en ces afflictions générales de tous les peuples, il y a sujet de croire que Dieu veut nous punir de nos péchés. C'est pour cela, mes chères soeurs, qu'il faut tous nous efforcer de gagner ce jubilé. » (Conférence du 15 octobre 1641, *Sur le jubile* - IX,46.47)

III) MOYENS

Le Jubilé est le temps durant lequel on revient à l'essence de la fraternité, en restaurant la relation entre nous et le Père. C'est l'année qui pousse à la conversion, une occasion unique pour examiner sa propre vie et demander au Seigneur de l'orienter vers la sainteté. C'est l'année de la pénitence sacramentelle et, par conséquent, de la solidarité, de l'espérance, de la justice, de l'engagement au service de Dieu dans la joie et la paix avec les frères. Mais par-dessus tout, comme nous le répète st Vincent de Paul, l'année jubilaire a pour centre la rencontre avec le Christ.

« Tournons le visage à Dieu, c'est ce que nous faisons quand nous nous confessons »

« Quand donc nous avons consenti au péché, comment faut-il faire pour se remettre en la grâce de Dieu ? Oh ! il faut se retourner vers sa divine Majesté ; et c'est ce que nous faisons quand nous nous confessons. Nous tournons le visage à Dieu, lequel nous reçoit comme un enfant prodigue, et cela lorsque nous confessons nos péchés dans l'esprit d'une vraie pénitence. Sa divine bonté nous pardonne la première malice du péché, de sorte que nous rentrons dans la grâce par le moyen de l'absolution du prêtre. Mais cela ne fait que cet effet de nous remettre la coulpe, et n'empêche pas que nous ne soyons obligés à la peine que mérite le péché, et qu'il faut satisfaire en ce monde ou en l'autre.

Quoi donc, Monsieur ! l'absolution ne nous exempte pas de la peine due aux péchés dont nous nous sommes confessées ? - Non mes soeurs, il reste encore à faire pénitence dans ce monde par les maladies que Dieu nous envoie ou par d'autres peines qu'il permet nous arriver. Quoi qu'il en soit il faut satisfaire à la divine justice ; et une personne qui ne le fait tandis qu'elle en a les moyens, et qui meurt sans avoir satisfait pour les péchés qu'elle a faits, va en purgatoire ; et, dans ce lieu, elle souffre la peine du feu, qui est un plus grand tourment que toutes les peines qu'on se peut imaginer et même que tout ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a enduré dans sa passion.

Eh ! mais, Monsieur, faut-il être longtemps dans le purgatoire ? - O mes soeurs, c'est ce que l'on ne sait pas. L'on y demeure jusques à ce que Dieu soit satisfait. Le moyen donc de remédier à cela est de ne point être obligé à ces peines après cette vie.

Mes chères soeurs, le moyen de ne point aller en purgatoire, c'est le jubilé et les indulgences ; et il n'y a que celui-là qui nous peut exempter des peines dues à nos péchés.

Mais il faut que ce soit le Pape qui nous le donne, auquel seul appartient de disposer des trésors de l'Église. Or, les trésors de l'Église, ce sont les mérites de Jésus-Christ, lesquels nous étant appliqués par le jubilé que notre Saint-Père nous donne, non seulement nous sommes remis en la grâce de Dieu, mais la peine qui était due à nos péchés nous est remise, en sorte qu'une personne qui a bien fait son jubilé, venant à mourir, va tout droit en paradis. Oui, mes chères soeurs, la foi nous enseigne cela. Oh ! voyez quel bonheur pour ceux qui gagneront bien le jubilé de dire qu'au moment qu'une personne qui a fait ce qu'elle devait pour cela, au même moment qu'elle meurt, voilà une âme qui s'en va droit en paradis sans aller en purgatoire !

Voyez, mes chères soeurs, le grand bien qui nous arrive par le jubilé. Il est dit que rien de sale n'entrera dans la sainte cité, et il faut n'avoir aucune tache de péché, ni de coulpe, ni de peine, pour entrer dans le ciel. Et si nous sommes trouvés coupables d'un seul péché après la mort, il en faudra être purgé, encore que nous l'ayons confessé ». (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* - X,231-232)

« Il faut avoir cette disposition, voyez-vous, de se faire quitte du péché. »

« Or sus, mes chères soeurs, voilà les motifs qui nous doivent porter à bien faire le jubilé ; mais que faut-il que nous fassions pour cela ? Il faut faire ce qui est porté par la bulle du Pape premièrement, et, après, ce que Monseigneur notre archevêque a ordonné, n'oubliant pas de prier Dieu pour sa conservation. Voyez-vous, mes chères soeurs, nous lui avons grande obligation, nous, prêtres de la Mission, et vous, parce que c'est lui qui a approuvé votre Compagnie. Voilà pourquoi je vous prie de vous en souvenir dans vos prières, à ce qu'il plaise à Dieu le conserver pour le bien de son Église.

Que faut-il donc faire de plus, mes soeurs ? Le Saint-Père ordonne que l'on jeûne un jour seulement, et que ce soit un vendredi ; qui est un acte de pénitence. Secondement, il ordonne de visiter une ou plusieurs églises, et là de prier Dieu pour les nécessités présentes, selon ce que dit la même bulle. Pour les églises, vous pourrez visiter celles que vous pourrez commodément. Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu sont destinés à cet effet. Et de cela M. Portail est laissé juge par le Pape, pource qu'il remet aux confesseurs de faire ce qu'ils jugent le plus expédient. Vous ferez ce qu'il

vous ordonnera. Il faut donc aller aux églises qui vous seront nommées. Et que faire là ? Prier pour la paix, pour notre Saint-Père le Pape, pour le roi, la reine et pour tout le peuple, surtout prier que le fléau de la peste cesse. En y allant, que vos pensées soient de Notre-Seigneur, vous recolligeant intérieurement.

Après, il se faut confesser, non pas d'une confession générale ; au moins il n'est pas nécessaire, si quelqu'une le veut faire, à la bonne heure ; mais il n'y a pas de nécessité. Il est bon de s'accuser, dans la sainte confession, de deux ou trois péchés de la vie passée, de ceux qui nous font le plus de peine. Voilà une des choses qui est sur la bulle : la confession, en laquelle il se faut exciter extrêmement à la détestation et douleur du péché et avoir une ferme résolution de ne le plus commettre. Il faut avoir cette disposition, voyez-vous, de se faire quitte du péché.

Il est dit qu'il faut faire l'aumône. Mais, pour cela, vous n'avez pas à vous en préoccuper. La Compagnie donnera pour toutes en général, pource que vous êtes pauvres, et que la plupart vous avez fait vœu de pauvreté ; ce qui vous empêche de posséder. Nous l'avons ordonné chez nous de la sorte. La maison fera donc l'aumône pour toutes, et vous pouvez offrir à Notre-Seigneur celle qui se fait pour vous, et joindre votre intention à celle des supérieurs.

La confession pour le jubilé doit être faite en esprit grandement contrit et humilié, confession qui emporte avec soi la résolution de se détacher de tout péché mortel et véniel, car s'il n'y a cela, elle n'a pas l'effet que nous espérons. Les docteurs tiennent que l'affection seule au péché véniel est un empêchement pour gagner le jubilé. Et comment connaître si nous avons de l'attache au péché ? Par exemple, murmurer contre une soeur, contre une personne d'autorité, contre la supérieure ou contre une officière, trouver à redire à leur conduite, avoir affection à cela, mes chères soeurs, les docteurs tiennent que c'est un empêchement à gagner le jubilé.

C'est autre chose de tomber dans ces défauts par faiblesse ou par habitude, car on peut faire quelquefois cela par surprise, par passion, ou autrement, sans y avoir affection. Mais qui a une ferme résolution de n'y jamais retourner et se confesse avec cette résolution, ah ! celle-là est dans la disposition de gagner le jubilé ». (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* - X,236-238)

« Vous pouvez faire le jubilé en servant vos pauvres, chemin faisant. »

« Voilà, mes chères soeurs, les règles ordonnées par la bulle. Vous venez d'entendre en quoi elles consistent et même ce qu'il convient de faire, qui est d'être pénitent, d'avoir grand regret d'avoir offensé Dieu, de se confesser et de communier, de visiter les églises, et de dire en chacune, cinq Pater et cinq Ave Maria.

Pour les stations, celles qui se porteront bien les feront, et celles qui sont âgées ou incommodées, comme ma soeur Jeanne, de Saint-Martin, pourront en être dispensées par leur confesseur, auquel elles demanderont ce qu'elles doivent faire à la place.

Vous autres mes soeurs, vous les pouvez faire en servant vos pauvres, chemin faisant. Notre-Seigneur le veut ainsi, d'autant que le service que vous rendez aux pauvres est aussi pour lui.

Vous direz cinq Pater et cinq Ave aux intentions de notre Saint-Père le Pape, qui ordonne de prier Dieu pour l'extirpation des hérésies, l'exaltation de la sainte Église, la paix, toutes les nécessités de l'heure présente et celles qui ne se peuvent pas spécifier. Mes chères soeurs, il faut aller avec grande dévotion, la vue basse, l'esprit occupé de bonnes pensées. Le roi même fait ses stations à pied. La reine fait ce qu'elle peut ; elle dit : "Je suis vieille ; je ne puis pas faire tout le chemin à pied." Enfin, mes chères soeurs, je n'ai jamais tant vu de dévotion qu'à présent. Je désire, ô mon Dieu, qu'elle soit efficace devant vous et que vous nous donniez, comme je l'espère de votre bonté, la paix intérieure.

J'oubliais de vous dire, mes chères soeurs, que le jubilé anciennement était de cent ans ; et puis, comme l'on vit qu'il fallait attendre trop longtemps, le jubilé fut renouvelé tous les cinquante ans, puis tous les trente-trois ans en l'honneur des trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur sur terre. Ce temps fut ensuite réduit à vingt-cinq ans, parce que les hommes ne vivent plus tant. Cela ne manque jamais. De plus, dans les grandes nécessités, l'on a recours à Dieu par ce moyen.

Il faut donc le faire avec grande dévotion, après s'être bien donné à Dieu, avec tous les désirs possibles d'obtenir de lui ce dont on a besoin. C'est en ce temps que les Filles de la Charité doivent lui demander les trois belles vertus qui composent leur esprit : la charité, l'humilité et la simplicité.

La charité que vous devez avoir est la charité vers Dieu, vers le prochain et vers vous-mêmes. Vous devez commencer par vous-mêmes, vous entr'aimant l'une l'autre tendrement. Une fille qui porte l'habit de la Charité devant le monde et devant Dieu, si elle n'a point de charité, cela

n'est rien. L'humilité consiste à prendre le moindre, et à s'estimer toujours la dernière de toutes. La simplicité qu'il vous faut est celle que vous avez vue en nos bonnes soeurs défunes. Cet esprit de vraie charité, vous l'obtiendrez de Dieu par le jubilé. » (Conférence du 17 avril 1653, *Sur le jubile* - IX,620-622)

« Se convertir à Dieu de tout son cœur ...se confesser...jeûner...visiter les églises et prier »

« Voyons maintenant, mes chères soeurs, les moyens de gagner le jubilé. Ce sont ceux que la bulle du Saint-Père ordonne. Premièrement, se convertir à Dieu de tout son cœur par une bonne et entière confession. Oui, mes filles, cette pénitence a si grand pouvoir que Dieu a dit : "Si j'ai dit au pécheur qu'il serait damné, et qu'il fasse pénitence, je ne le damnerai pas"

Disposez-vous donc, mes filles, à faire une bonne confession ; et si toutes n'avaient pas fait une confession générale, qu'elles y pensent. Quel bien ce vous sera, mes filles, car non seulement vos péchés seront pardonnés, mais vos négligences réparées ! Examinez-vous bien, particulièrement sur les commandements de Dieu et sur la pratique de votre règlement, qui n'est pas peu de chose, puisque votre vocation est des plus grandes et des plus saintes qui soient en l'Église. Oh ! qu'il est nécessaire que vous ayez une grande vertu pour persévérer ! car vous n'êtes pas seulement pour servir les corps des pauvres malades, mais encore pour leur donner instruction en ce que vous pourrez. C'est pourquoi il est bon que vous ne perdiez aucune occasion de vous bien instruire vous-mêmes. Et comme une des principales parties de la pénitence est la résolution de nous corriger, il se faut aussi fortement appliquer à cela avant de faire votre confession.

Une autre condition de la bulle pour gagner le jubilé, c'est de jeûner une ou trois fois pendant la semaine choisie pour le gagner. Ceux qui n'ont jamais fait de confession générale et auraient de grands péchés, même des cas réservés, doivent jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi, et les autres le vendredi seulement. Tous les confesseurs approuvés de Monseigneur de Paris, mes filles, ont le même pouvoir d'absoudre que les Papes ; ce qui n'est pas en un autre temps que celui du jubilé.

Une autre condition est de visiter les églises. Il y en a quantité de nommées, mais il suffit d'en visiter une ou plusieurs, Il y faut prier aux intentions de l'Église, qui sont celles pour lesquelles le Saint-Père nous a

élargi ses trésors, à savoir pour la sanctification et l'exaltation de la sainte Église, la paix entre les princes chrétiens et généralement pour la conversion des pécheurs.

Ayez aussi, mes filles, l'intention de devenir vraiment bonnes Filles de la Charité, car ce n'est pas assez d'être Filles de la Charité de nom ; il faut l'être vraiment. Il ne servit guère à cinq desdites vierges de l'Évangile d'être vierges et appelées aux noces de l'Époux, puisqu'elles n'y entrèrent pas. L'huile manquait à leur lampe, c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas la charité et n'étaient pas exactes à l'observance de leurs règles. Ce n'est donc pas, mes chères soeurs, notre condition, ce ne sont pas nos qualités qui nous rendent agréables à Dieu et qui nous sauvent, mais la façon dont nous nous acquittons des qualités que nous avons. Notre-Seigneur l'a dit lui-même : "A tous ceux qui diront : Seigneur, n'avons-nous pas chassé les diables en votre nom et fait beaucoup d'autres oeuvres ? il sera répondu : je ne vous connais point". Et pourquoi cela ? C'est qu'ils n'ont pas fait ces actions en charité. C'est pourquoi, mes soeurs, il faut que vous vous rendiez bien exactes à l'observance de vos règles. Par là vous vous perfectionnerez et vous rendrez agréables à votre Époux, qui recevra les services que vous lui rendez en la personne de ses pauvres malades. Voyez-vous, mes filles, examinez-vous, vous trouvez-vous meilleures que vous n'étiez quand vous êtes venues à la Charité ? Un grand saint a dit que qui n'avance en la vie spirituelle recule. N'avez-vous pas beaucoup perdu si depuis 4, 7 ou 8 ans vous n'avez pas avancé en la vie spirituelle, en la correction de vos défauts et en la mortification de vos sens ? » (Conférence du 15 octobre 1641, *Sur le jubilé* - IX,48-50)

« Faites cependant votre jubilé mais ne jeûnez pas ; vous êtes malade. »

« Mademoiselle, La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais ! Il n'y a point d'apparence que vous fassiez à présent votre petite retraite. Guérissez-vous premièrement et puis nous verrons, et faites cependant votre jubilé (2) mais ne jeûnez pas ; vous êtes malade. M. le curé vous en dispensera. Vous pourrez faire votre confession, et si vous désirez que ce soit depuis la dernière générale et que je vous serve en cela, je pense ne pas aller à un petit voyage de sept ou huit jours que la semaine prochaine. (A Louise de Marillac, [septembre 1636] I,350)

IV) EMPECHEMENTS

Au-delà de la petite méthode, Monsieur Vincent porte attention, dans un long passage, à ce qui pourrait empêcher de bien vivre un jubilé.

« L'affection seule au péché vous rend indignes de gagner le jubilé. »

« On demandera : le murmure, est-ce un si grand mal pour nous empêcher de gagner le jubilé ? - Oui, mes chères soeurs, et une personne qui a de l'affection à cela, qui murmure contre les supérieurs, contre les personnes d'État et trouve à redire au gouvernement, tant qu'elle aura affection à cela, elle ne peut gagner le jubilé, pource que Dieu défend sur toutes choses le murmure. Il est dit au livre de la Sagesse que Dieu déteste six choses, mais il maudit le murmure. Voyez-vous, c'est un si grand péché qu'il déplaît à Dieu par-dessus tous les péchés ; et le meurtre même n'est pas si grand péché que le murmure. Nous en avons un exemple en Dathan et Abiron, qui furent punis de Dieu pour avoir murmuré contre Moïse ; la terre les engloutit tout vifs pour montrer l'horreur de ce péché.

Un autre grand empêchement à gagner le jubilé est si on avait une attache à vouloir aller en un lieu plutôt qu'en un autre, vouloir demeurer avec cette soeur et non avec cette autre, vouloir choisir un emploi plutôt que l'autre ; avoir affection à cela, c'est une chose qui empêche de gagner le jubilé. Ah ! Sauveur ! comment une Fille de la Charité qui ne doit avoir de coeur ni d'amour que pour un Dieu, se peut-elle laisser prendre d'affection pour des choses si chétives ! Si cela est, c'est une attache capable d'empêcher une personne de bien faire son jubilé.

Un autre empêchement est si on avait quelque animosité contre son prochain. Je ne sais pas qu'il y en ait céans ; mais, s'il y avait quelque envie entre vous, ce que je ne veux pas croire, oh ! cela serait un grand sujet de craindre. Soit que vous donniez un mauvais conseil à une soeur en suite de cette animosité, soit que vous jetiez dans l'esprit de celles à qui vous parlez quelque mauvaise impression, cela serait un empêchement à gagner la grâce du jubilé. C'est pourquoi il faut être dans la disposition de se faire quitte de ces défauts et surtout de n'avoir attache à aucun lieu ; et, dès ce moment, il faut faire cette résolution de n'affectionner ni ce lieu-ci, ni cet emploi-ci, ni quoi que ce soit, que ce qu'il plaira à Dieu nous donner. Pour mon particulier, je le fais de tout mon coeur.

Ce serait encore un empêchement à gagner le jubilé si, dans nos chambres, tout ne ressentait pas la pauvreté de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. Par exemple, quand l'on est malade, si l'on veut être si bien

assisté que rien ne manque, c'est contre la pauvreté ; et si une soeur veut traiter sa soeur malade comme une dame, en sorte qu'elle ne manque de rien et que rien ne ressente la pauvreté qui doit paraître entre les Filles de la Charité, cela est un empêchement bien grand, pource que nous sommes pauvres et que Notre-Seigneur l'a été en toute sa vie. Or, nous le devons imiter dans l'exemple qu'il nous a donné. De quoi se traitait-il ? Le plus souvent de pain seul, et il faut que les conduites des Filles de la Charité ressentent toutes celles de Notre-Seigneur, surtout la pauvreté ; et si cela n'est pas, nous avons grand sujet de craindre.

Quand je dis qu'il faut éviter la superfluité et le trop grand soin pour les soeurs, ce n'est pas que je dise qu'il n'en faut point avoir soin ; oh ! non, tant s'en faut ; je recommande cela, et il le faut. Mais quand une soeur, par tendresse trop grande pour sa compagne, s'empresse, pour la bien traiter, ou par principe, de se faire aimer et estimer, afin qu'on dise que c'est une bonne fille qui a bien de la charité pour ses soeurs, c'est en cela qu'il se faut modérer et dire : « Je veux bien avoir soin de ma soeur ; mais, pource que nous sommes d'une condition pauvre et servantes des pauvres, je ne ferai rien contre cela. » Car, voyez-vous, mes chères soeurs, vous devez avoir tant en recommandation la manière de vivre du Fils de Dieu qu'il faut que ses maximes paraissent en toutes vos conduites et que quiconque voit une Fille de la Charité dise : voilà une image de la modestie de Notre-Seigneur.

Si quelqu'une trouvait à redire à la conduite des supérieurs, ce serait là un grand empêchement à la disposition qu'il faut avoir. Vous avez une maison aux Enfants-Trouvés et il s'est passé un bruit parmi vous, que vous devez tenir de l'esprit du diable, que, quand une fille n'est pas propre en une paroisse, ni en autre lieu, on la met là comme dans une prison. Sachez, mes soeurs, que ce n'a jamais été la pensée de Mlle Le Gras ; mais, au contraire, l'on veut rendre service à ces pauvres petits enfants et leur servir de père et de mère. Oh ! voyez la malice du diable, d'avoir jeté dans vos esprits cette pensée, et le grand mal que c'est de faire courir ce bruit. Eh quoi ! mes soeurs, avons-nous de meilleures filles que celles qui y sont, des filles qui se tiennent là pour l'amour qu'elles portent à Dieu, auquel elles rendent service en la personne de ces enfants ; et l'on dira qu'elles ne sont point de mise en autre endroit ! Cela n'est point, et je n'en vois point de meilleures ailleurs. C'est pourquoi, mes soeurs, ôtez cela de vos esprits et sachez que trouver à redire à cela, avoir affection à tenir ce langage et vivre dans cette humeur, c'est un péché véniel ; et l'affection seule au péché véniel vous rend indignes de gagner le jubilé. » (Conférence du 14 décembre 1656, *Sur le jubilé* - X,238-241)

... et aujourd'hui

TEMOIGNAGE

- *Une expérience d'animation pastorale*

Dans le diocèse d'Aire et Dax, le Berceau de Saint Vincent de Paul a été choisi par notre évêque, Monseigneur Nicolas Souchu, comme lieu jubilaire. L'équipe de l'animation pastorale du Berceau a mis en œuvre diverses propositions au fur et à mesure de l'année jubilaire.

A différents endroits du site, l'équipe a mis en place des supports permettant d'exposer le sens du jubilé, la signification du logo, des phrases du Pape François sur l'espérance, deux logos de taille importante et une ancre géante en lien avec le tympan de la chapelle.

Pendant le temps de l'Avent, chaque dimanche, nous avons proposé aux fidèles de lire ensemble des extraits de la bulle pour se préparer à l'ouverture de l'année jubilaire.

Tous les quinze jours, les fidèles ont médité la prière du Jubilé lors de la messe dominicale.

Dans le cadre de la journée de la solidarité le 14 décembre 2024, des enfants de l'ensemble scolaire et de la paroisse ont animé un concert spirituel, « Jubilez tous les peuples », sur le temps de l'Avent, se terminant par la découverte du logo du Jubilé.

Plusieurs retraites spirituelles ont été proposées ayant pour thèmes : Missionnaires de l'Espérance, dans l'espérance d'être tous des saints, l'espérance en actes, l'espérance pascal.

Cette année le thème de l'exposition *Crèches du monde* était l'espérance, comprenant une activité permettant aux visiteurs d'écrire sur des post-it leurs soucis, leurs préoccupations mais aussi leurs espérances.

Une permanence hebdomadaire a été mise en place pour célébrer le sacrement de la réconciliation.

Un guide pour le Carême a été proposé reprenant les thèmes du CCFD : Semons des signes d'Espérance, creusons un sillon vers l'Espérance, faisons germer des signes d'Espérance, contemplons ce qui advient par l'Espérance, récoltons les fruits de l'Espérance.

L'équipe d'animation du Berceau s'est mise en route comme des pèlerins d'espérance pour partager ses convictions avec deux paroisses voisines (Tartas et St Vincent de Tyrosse) lors des soirées de carême proposées aux paroissiens.

Certains visiteurs ou pèlerins ont besoin d'être écouté. Pour témoigner et encourager les personnes à vivre dans l'espérance, un espace écoute est organisé. Il est ouvert 3 après-midis par semaine.

Une conférence *Pier Giorgio Frassati, pèlerin d'espérance* a été proposée à la Société de Saint Vincent de Paul du département. Elle sera proposée au Berceau prochainement.

Nous poursuivons dans cet élan du Jubilé, à la suite de notre Fondateur, dans l'espérance qui était une des énergies spirituelles et la force de sa mission au XVIIème siècle.

POUR PROLONGER, PERSONNELLEMENT ET EN EQUIPE ...

Le Jubilé est une exhortation forte adressée à notre monde. Nous vous proposons d'ouvrir quelques portes jubilaires, quelques pistes de réflexion sur l'année sainte qui pourraient être reprises en Église, en Communauté ou personnellement.

Pour actualiser la jachère, le repos de la terre : On pourrait favoriser la possibilité de prendre du recul pour les membres de l'Église, salariés ou non. Quand des membres de l'Église prennent un temps pour *relire ensemble leurs actions*, ou mener à bien un projet commun, c'est tout le monde qui en est enrichi. Comment l'Église, comment la famille vincentienne, se donne les moyens de favoriser cela ?

Pour actualiser l'abolition de la dette : La dette est aujourd'hui un fléau qui asphyxie les pays les plus pauvres, les familles les plus pauvres, les classes sociales les plus pauvres. Pour payer les emprunts d'hier, on hypothèque l'avenir. Que proposer comme mesures d'accompagnement pour poser les bases d'une *économie solidaire au niveau local* ?

« Remets-nous nos dettes comme nous-mêmes remettons leurs dettes à nos débiteurs » (Mt 6,12) : comment mettons-nous cela en pratique dans notre vie de tous les jours ? quelle joie vécue en cette année jubilaire ?

Pour actualiser la libération des opprimés : Parmi les lieux d'oppression de notre société, il y a les migrants, les sans-abris, les prisonniers ... *Comment à l'occasion du Jubilé vivre un chaleureux accueil avec ceux qui frappent à notre porte ?* Quelles expériences pouvons-nous partager ?

Pour actualiser la redistribution des richesses : Le fossé est de plus en plus grand entre les détenteurs de la richesse et les pauvres. Face à de

telles situations, comment chercher et trouver des propositions alternatives ? Comment lutter, personnellement et ensemble, contre *la tentation de l'accumulation* ?

Ces propositions naviguent entre le raisonnable et l'utopique, mais si l'Église n'est pas utopique, qui le sera ? N'est-elle pas invitée à prêcher la venue du Royaume de Dieu ?

